

RICHEL GROUP

Société Anonyme au capital de 1.713.364,80 Euros

Siège social : Quartier de la Gare - 13810 EYGALIERES

R.C.S. TARASCON 950 012 245

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 24 JUILLET 2015

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 MARS 2015

Messieurs,

Conformément à la loi et à nos dispositions statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de statuer sur les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} Avril 2014 et clos le 31 Mars 2015 et vous rendre compte de l'exécution de notre mandat au cours dudit exercice.

Nos Commissaires aux Comptes vous rendront compte de leur mission au cours de l'assemblée générale.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents dont la communication est prévue par la loi et les règlements ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les développements qui suivent ont donc pour objet de porter à votre connaissance les renseignements et les documents nécessaires à votre complète information en vue du vote des résolutions qui vont être soumises à votre suffrage.

1 - INFORMATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE

1.1.- Activité et résultats de la société au cours de l'exercice écoulé.

Notre société a enregistré, au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2015, un chiffre d'affaires H.T. s'élevant à 73.837.170 Euros, en augmentation de 21,6 % par rapport à celui de l'exercice précédent (60.719.053 Euros).

Ce chiffre d'affaires est réalisé :

- pour 70,85 % à l'exportation,
- pour 29,15 % en France.

Nous vous rappelons que suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 Février 2015, la branche autonome et complète d'activité de la société relative au « commerce, sous toutes ses formes, de toutes serres de production horticole, d'équipements de serres et d'abris de stockage exclusivement dans le cadre d'engagements incluant leur installation d'une part et la réalisation de prestations de toute nature associées à ces produits d'autre part », a fait l'objet d'un apport partiel d'actif au profit de la société RICHEL PROJETS, filiale à 100 % de notre société.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 71.820.673 Euros contre 61.697.851 Euros pour l'exercice précédent. Ces charges d'exploitation comprennent un versement d'intéressement supplémentaire qui a été provisionné, ledit supplément ayant été approuvé par le Conseil d'Administration du 10 juin 2015.

Le résultat d'exploitation est positif de 3.375.678 Euros, en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent qui s'élevait à 328.350 Euros.

Le résultat financier est positif de 88.437 Euros.

Le résultat courant avant impôt sur les sociétés est positif de 3.464.115 Euros.

Le résultat exceptionnel est négatif de (308.600) Euros.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise au titre de l'exercice écoulé s'est élevée à 44.170 Euros.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, **le résultat de l'exercice clos le 31 Mars 2015 se solde par un bénéfice net comptable de 2.919.587 Euros.**

Nous vous donnerons toutes explications que vous jugerez utiles sur les comptes sociaux au cours de l'assemblée générale.

1.2. - Evénements d'importance significative intervenus depuis la clôture de l'exercice.

Aucun évènement d'importance significative n'est intervenu, depuis la clôture de l'exercice social, objet du présent rapport.

1.3. - Evolution prévisible de la société - Perspectives d'avenir.

L'exercice 2015/2016 devrait s'inscrire à nouveau en croissance par rapport à l'exercice précédent.

Les premiers mois confirment une forte activité de la Division VENLO et une activité très soutenue en serres plastiques, avec un mix pays différent par rapport à l'année 2014/2015.

1.4.- Activité en matière de recherche et de développement.

Notre société n'a activé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

1.5.- Filiales et sociétés contrôlées.

Notre société détenait, au 31 Mars 2015, de manière directe :

- * 100 % de la société RICHEL PROJETS,
- * 100 % de la société RICHEL EQUIPEMENT,
- * 100 % de la société L.L.C. RICHEL USA,
- * 100 % de la société RSDF INVERNADEROS
- * 100 % de la société INVERNADEROS DE FRANCIA
- * 15% de la société ASRI

L'activité et les résultats de ces sociétés vous seront relatés dans le cadre du rapport spécifique sur la gestion du groupe consolidé formé par notre société et ses filiales, prescrit par les dispositions de l'article L-233-26 du Code de Commerce.

1.6.- Analyse sur l'évolution de la société au regard de l'endettement (article L-225-100 alinéa 2 du Code de Commerce).

L'endettement financier, hors incidence des comptes inter-sociétés et après prise en compte des remboursements intervenus sur l'exercice, s'établit à 3,5 M€ (contre 4,3 M€ l'année précédente).

La société n'a pas souscrit de nouveaux emprunts sur l'exercice.

1.7.- Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article L-225-102 du Code de Commerce, le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices figure en annexe du présent rapport.

1.8.- Analyse sur la gestion des risques (article L-225-100 alinéas 4 et 6 du Code de Commerce).

1.8.1. - Niveau de dépendance

Il n'y a pas de dépendance importante vis à vis d'un fournisseur ou d'un sous-traitant de l'entreprise.

La Société mène une recherche constante de fiabilisation de ses sources d'approvisionnement avec mise en place de double source si nécessaire.

1.8.2. - Règles relatives à la qualité des produits (hygiène, respect des normes européennes et nationales, certification...)

Nos produits sont conformes aux normes européennes NF EN 13031-1.

1.8.3. - Les règles de maintenance des équipements industriels

L'ensemble de notre parc machine est assuré valeur à neuf.

Un service de maintenance composé de deux salariés entretient nos machines et fait appel à des prestataires extérieurs pour la maintenance et l'entretien " lourd " ou spécifique.

Une part importante du parc machines est sous contrat annuel de maintenance.

1.8.4. - Respect de la réglementation relative aux risques industriels et environnementaux

Nous n'utilisons dans notre activité aucun produit nocif, ni aucune machine présentant un risque industriel ou environnemental significatif.

1.8.5. - Règles déontologiques (achat de produits dans des pays en voie de développement)

Non applicable à l'entreprise.

1.8.6. - Risques liés aux variations des cours des monnaies étrangères

Les opérations en USD sont couvertes contre le risque de change soit par la mise en place de l'assurance « Négociation » de la Coface, soit par l'achat ou la vente à terme de devises.

1.8.7.- Les autres dispositifs de contrôle des risques

■ *Assurances*

L'entreprise dispose de contrats d'assurances, dont les principaux sont communs avec les filiales, qui la couvre contre l'ensemble des risques assurables (vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité professionnelle, garantie construction, responsabilité des Dirigeants, accidents de travail graves, flotte auto, assurances marchandises transportées,...).

Ces contrats font l'objet de déclarations annuelles qui régularisent la couverture de l'entreprise (principalement chiffre d'affaires et masse salariale).

Les immobilisations sont assurées pour leur valeur à neuf suite à leur évaluation par un cabinet d'expertise reconnu par nos assureurs.

L'entreprise dispose également d'un contrat destiné à couvrir les indemnités de fin de carrière des salariés.

■ Document unique d'analyse des risques

Le document a été mis en place en 2002 par le CHSCT. Chaque année il évolue conformément à la Loi, en fonction de l'évolution du parc machines et de l'analyse des accidents survenus.

Différents tableaux d'analyse des risques ont été mis en place permettant un suivi régulier des risques potentiels selon les postes de travail.

1.9. - Informations relatives aux délais de paiement.

Les informations relatives aux délais de paiement prescrites par les dispositions de l'article L-441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce figurent sur l'état annexé au présent rapport de gestion.

2 - INFORMATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

2.1. - Renseignements relatifs au capital social.

2.1.1. - Informations générales (article L-233-13 du Code de Commerce)

Nous vous informons qu'au 31 Mars 2015, la société GREEN DEVELOPPEMENT détenait plus des dix-huit vingtièmes du capital social de notre société.

2.1.2. - Informations spécifiques aux actions détenues par les salariés (article L-225-102 du Code de Commerce)

Nous vous informons que les actionnaires salariés de la société détenaient au 31 Mars 2015 une fraction du capital de l'ordre de 0,20 %.

2.1.3. - Informations relatives à la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions (article L-225-211 alinéa 2 du Code de Commerce)

Nous vous rappelons que, suivant décision en date du 26 Septembre 2014, l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires a autorisé votre Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L-225-209 (dans sa nouvelle rédaction issue de la Loi du 22 Mars 2012) du Code de Commerce.

Votre Conseil d'Administration a mis en œuvre ce programme au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2015.

En application des dispositions de l'article L-225-211 alinéa 2 dudit Code, vous trouverez, ci-après, les informations y afférant

- Nombre d'actions en auto-détention au 1^{er} Avril 2014 :

8.307 actions représentant 0,19 % du capital social

- Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice :

47.428 actions représentant 1,11 % du capital social

- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :

48.975 actions représentant 1,14 % du capital social

- Nombre d'actions attribuées au cours de l'exercice dans le cadre du déboucement du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions mis en place en 2010 :

Néant

- Cours moyen des ventes et des achats :

* Achat : 5,39 € par action

* Vente : 5,42 € par action

- Montant des frais de négociation :

* Achats : 0€ par action

* Ventes : 0€ par action

- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 Mars 2015 :

6.761 actions représentant 0,16 % du capital social au titre du contrat de liquidité

29.399 actions représentant 0,69 % du capital social au titre du solde des actions acquises dans le cadre du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions mis en place en 2010.

- Valeur de ces actions (coût d'achat) :

221.168,12 Euros

- Valeur nominale de ces actions :

14.464 Euros

Les actions ainsi acquises sont utilisées aux fins autorisées par l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 26 Septembre 2014 précitée.

2.1.4. – Renouvellement de l'autorisation de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions

Nous envisageons de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions de la société dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L-225-209 du Code de Commerce.

Ce rachat étant susceptible, selon sa finalité, de donner lieu à une annulation des actions, cette autorisation d'opération globale (rachat puis, le cas échéant, annulation), qui relève à la fois de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et de celle de l'assemblée générale extraordinaire, fait l'objet d'un rapport distinct dédié à cette question.

2.2. - Attribution gratuite d'actions (articles L-225-197-1 à L-225-197-3 du Code de Commerce)

Nous vous précisons qu'aucune opération d'attribution d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2015.

2.3. - Mandats venant à expiration.

2.3.1. - Membres du Conseil d'Administration :

Nous vous informons qu'aucun mandat d'Administrateur n'expire.

2.3.2. - Commissaires aux Comptes :

Nous vous informons qu'aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'expire.

2.4. - Conventions réglementées.

2.4.1. – Conventions avec la SA RICHEL GROUP

A titre préliminaire, nous vous informons qu'en application des dispositions de l'article L-225-39 du Code de Commerce (modifié par l'Ordonnance du 31 Juillet 2014 précitée), les conventions conclues ou renouvelées avec une filiale détenue à 100 % (c'est à dire, pour RICHEL GROUP avec ses filiales, RICHEL EQUIPEMENT et RICHEL USA) sont désormais exclues de la procédure d'autorisation et de contrôle des conventions réglementées.

Dans ces conditions, seules les conventions conclues ou renouvelées entre RICHEL GROUP et des sociétés qui ne sont pas détenues à 100 % par cette dernière (savoir, pour l'exercice écoulé, GREEN DEVELOPPEMENT et PROVENCE 99) sont désormais soumises à la procédure de contrôle visée aux articles L-225-38 et suivants du Code de Commerce.

Ceci ayant été précisé, nous vous demandons d'approuver les conventions concernées, qui vous seront relatées lors de lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui en ont été dûment informés et en ont reçu copie.

Toutes explications supplémentaires que vous jugerez utiles sur lesdites conventions vous seront données au cours de l'assemblée générale.

2.4.2. – Conventions avec les filiales de la SA RICHEL GROUP

En application des dispositions de l'article L-225-38 dernier alinéa, nous vous informons qu'aucune convention visée par ledit article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

2.5. - Informations sur les charges non fiscalement déductibles (article 39-4 du C.G.I.).

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la société a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2015, des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit code pour un montant global de 15.926 Euros.

Nous vous demandons d'approuver lesdites charges.

2.6. - Montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents (article 243 bis du C.G.I.).

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes par action distribués par la société au titre des trois exercices précédents et éligibles, en ce qui concerne les personnes physiques, à l'abattement de 40 % ont été les suivants :

2012	5,60 Euros
2013	0,32 Euro
2014	Néant

2.7. - Prises de participation significatives et prises de contrôle.

Notre société a constitué, au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2015, une filiale détenue à 100 % dénommée RICHEL PROJETS.

Cette filiale a bénéficié au cours dudit exercice, d'un apport partiel d'actif de la branche complète et autonome d'activité « commerce, sous toutes ses formes, de toutes serres de production horticole, d'équipements de serres et d'abris de stockage exclusivement dans le cadre d'engagements incluant leur installation d'une part et la réalisation de prestations de toute nature associées à ces produits d'autre part » de la société RICHEL GROUP.

Pour mémoire, cet apport partiel d'actif a été dûment approuvé suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 5 Février 2015.

Par ailleurs, notre société a constitué au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 une filiale de droit Mexicain détenue à 100%, dénommée RSDF Invernaderos. Cette société a pour objet de faciliter le développement de l'activité de RICHEL GROUP au Mexique et en Amérique Latine, en lieu et place de la société sans activité Invernaderos de Francia, qui sera liquidée prochainement.

2.8. - Informations relatives aux mandataires sociaux (article L-225-102-1 du Code de Commerce).

La liste des fonctions exercées dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux de notre société figure sur l'état annexé au présent rapport.

2.9. - Jetons de présence.

Nous vous proposons d'approuver le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, soit la somme de 12.000 Euros.

3 - PROPOSITION D'APPROBATION DES COMPTES ET D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître **un bénéfice net comptable de 2.919.587 Euros**.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter de la manière suivante :

- 1.898.569 Euros, au poste « report à nouveau »,
- 985.185 Euros, à titre de dividende aux actionnaires
- 35.833 Euros, au poste « autres réserves »

Le dividende par action s'élève à **0,23 €**. Il sera mis en paiement dans les délais légaux.

4 - RESOLUTION - QUITUS

Les résolutions que nous soumettons à votre vote correspondent aux propositions ci-dessus, étant précisé qu'aux termes de la seconde de ses résolutions, vous êtes appelés à approuver les termes du rapport spécial des Commissaire aux Comptes et les opérations qui y sont rappelées.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées et donner quitus aux Administrateurs et aux Commissaire aux Comptes de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Nous vous remercions de votre présence à cette assemblée générale et nous vous prions d'adopter les résolutions qui vont être soumises à votre approbation et dont le texte est déposé au siège social en annexe du présent rapport.

Le Président du Conseil d'Administration

Mr Christian RICHEL

ANNEXE 1 - ETAT RELATIF AUX MANDATS DES MANDATAIRES
SOCIAUX DANS D'AUTRES SOCIETES

*** Monsieur Christian RICHEL**

- Président de la SAS GREEN DEVELOPPEMENT
- Gérant de la SARL PROVENCE 99

*** la Société GREEN DEVELOPPEMENT**

Néant

*** Monsieur Jean-Marc RICHEL, représentant permanent de la Société GREEN DEVELOPPEMENT**

- Directeur Général de la Société GREEN DEVELOPPEMENT

*** Monsieur Benjamin RICHEL**

- Directeur Général Délégué de la Société RICHEL PROJETS

* **Monsieur Antoine LEPILLEUR**

- Président de la SAS RICHEL EQUIPEMENT

* **Monsieur Michel GRANJON**

Néant

ANNEXE 2 - INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

1/ Exercice clos le 31 Mars 2014

- Montant global de la dette fournisseurs : 12.067 K€

- Ventilation par dates d'échéance :

* échu : 1.322 K€

dont < à 30 jours : 1.134 K€

dont > à 30 jours : 188 K€

* non échues : 10.745 K€

2/ Exercice clos le 31 Mars 2015

- Montant global de la dette fournisseurs : 9.216 K€

- Ventilation par dates d'échéance :

* échu : 313 K€

dont < à 30 jours : 157 K€

dont > à 30 jours : 156 K€

* non échues : 8.903 K€